

15. *Sait gré* au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Programme alimentaire mondial de l'assistance qu'ils ont fournie aux réfugiés namibiens et les prie d'accroître leur assistance pour répondre aux besoins essentiels des réfugiés;

16. *Exprime sa satisfaction* aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies qui ont renoncé au remboursement des dépenses d'appui correspondant aux projets en faveur des Namibiens dont le financement est assuré par imputation sur le Fonds des Nations Unies pour la Namibie et sur d'autres fonds et prie les organismes qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures voulues à cet égard;

17. *Décide* que les Namibiens continueront de pouvoir prétendre à l'assistance fournie par l'intermédiaire du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;

18. *Félicite* l'Institut des Nations Unies pour la Namibie de l'efficacité de son programme de formation des Namibiens et de ses activités de recherche sur la Namibie, qui apportent un appui concret à la lutte que mène le peuple namibien pour sa liberté et à la création d'un Etat namibien indépendant;

19. *Prie instamment* les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies de coopérer étroitement avec l'Institut des Nations Unies pour la Namibie en vue de renforcer son programme d'activités;

20. *Prie* le Conseil des Nations Unies pour la Namibie de mettre au point et de publier dans les meilleurs délais, en consultation avec la South West Africa People's Organization, une étude démographique de la population namibienne;

21. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie les ressources dont il aura besoin pour s'acquitter des responsabilités que lui confie le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en sa qualité d'organe de coordination pour l'exécution du Programme d'édification de la nation namibienne et d'autres programmes d'assistance.

*54^e séance plénière
17 novembre 1988*

43/27. Examen et évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution S-13/2 du 1^{er} juin 1986, en annexe à laquelle figure le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990,

Rappelant également sa résolution 42/163 du 8 décembre 1987,

Soulignant que la crise économique en Afrique est une crise qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale et que l'exécution accélérée du Programme d'action exige de toutes les parties concernées qu'elles prennent de nouvelles mesures efficaces,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action⁸⁵,

Prenant note de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action, établie par le Comité directeur permanent de l'Organisation de l'unité africaine à sa quatorzième session ordinaire⁸⁶,

Prenant note également de la contribution apportée par les divers gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales aux travaux du Comité *ad hoc* plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990,

Prenant acte en outre du rapport du Comité *ad hoc* plénier⁸⁷,

1. *Adopte* les conclusions de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, comprenant l'évaluation des dispositions et des mesures visant à accélérer l'exécution du Programme d'action, dont le texte figure en annexe à la présente résolution;

2. *Décide* de procéder, à sa quarante-sixième session, à un examen et une évaluation finals de l'exécution du Programme d'action.

*56^e séance plénière
18 novembre 1988*

ANNEXE

Examen et évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 et recommandations visant à en accélérer l'application

I. — INTRODUCTION

1. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté par l'Assemblée générale en vue de faire face à la situation économique critique en Afrique, est fondé sur l'engagement mutuel et la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale.

2. Aux termes du Programme d'action, l'Afrique s'est engagée à lancer des programmes à long terme visant à lui assurer un développement et une croissance socio-économiques auto-entretenus. La communauté internationale a pris l'engagement d'aider l'Afrique à atteindre cet objectif.

3. Les pays d'Afrique se sont engagés à donner la priorité aux réformes économiques nécessaires mentionnées dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt et unième session ordinaire tenue à Addis-Abeba du 18 au 20 juillet 1985²⁶, afin de jeter les bases d'un développement économique soutenu et ayant une large assise; à la remise en état et au développement de l'agriculture; aux secteurs d'appui à l'agriculture; aux mesures visant à lutter contre la sécheresse et la désertification; et à la mise en valeur et à l'utilisation judicieuses des ressources humaines.

4. Pour sa part, la communauté internationale a reconnu qu'elle devait soutenir les efforts de redressement économique et de développement des pays d'Afrique par des mesures complémentaires, en renforçant sa coopération et en augmentant substantiellement son appui. Elle s'est également rendu compte qu'il faudrait trouver des solutions durables touchant les graves facteurs extérieurs sur lesquels l'Afrique n'a aucune prise et dont la persistance entraverait les efforts des pays d'Afrique. La communauté internationale s'est donc engagée à s'employer sans réserve à fournir des ressources suffisantes en vue d'appuyer et compléter les efforts de développement de l'Afrique. Elle s'est aussi rendu compte que ces efforts seraient grandement facilités si les apports de ressources extérieures étaient prévisibles et assurés et si la qualité et les modalités de l'assistance et de la coopération extérieures étaient améliorées. Elle a également reconnu que, pour parvenir à améliorer l'environnement économique externe, il lui fallait aborder et examiner les problèmes liés

⁸⁵ A/43/500 et Add.1 et 2.

⁸⁶ A/43/596, annexe.

⁸⁷ A/43/664 et Corr.1

aux facteurs exogènes qui aggravent la situation de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne les termes de l'échange et la nécessité de faire face d'urgence aux problèmes relatifs aux produits de base et d'alléger le fardeau de la dette de l'Afrique. Le Programme d'action souligne également qu'il importe que la communauté internationale augmente l'aide publique au développement destinée aux pays d'Afrique et en améliore la qualité et l'efficacité.

5. Le Programme d'action fournit un cadre important de coopération entre l'Afrique et la communauté internationale et toutes les parties tiennent à réaffirmer leur engagement envers ce programme. La situation économique de l'Afrique, qui demeure grave, oblige tous les partenaires à prendre d'urgence des mesures décisives pour accélérer et garantir l'exécution efficace du Programme d'action pendant le reste de sa durée.

6. Dans le Programme d'action, la communauté internationale a reconnu l'importance que revêtent, pour le développement économique de l'Afrique, l'existence d'une paix et d'une sécurité véritables et le renforcement de la coopération internationale.

7. L'examen des mesures prises pour exécuter le Programme d'action montre que la plupart des pays africains ont procédé à d'importantes réformes de politique pour améliorer la gestion d'ensemble de leurs économies respectives. La détermination avec laquelle ces pays poursuivent et renforcent ces réformes est courageuse et digne de louanges, en particulier du fait que, dans beaucoup d'entre eux, ces mesures sont très onéreuses sur le plan social et impliquent des risques sur le plan politique. Nombre de pays ont également eu à faire face à des problèmes climatiques et à des catastrophes naturelles. La volonté politique dont ont fait preuve les pays africains de même que les louables réformes et mesures de réorientation politique qui ont été adoptées méritent d'être soutenues. Les pays qui ne se sont pas encore engagés sur cette voie devraient commencer à procéder aux réformes voulues. Les gouvernements des pays africains doivent également jouer un rôle clef dans le processus de coordination de l'assistance extérieure.

8. Pour sa part, la communauté internationale a pris d'importantes initiatives pour appuyer les efforts des pays africains, par l'intermédiaire du Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international et en s'engageant à nouveau à fournir une aide bilatérale. Les ressources qu'elle s'est engagée à fournir à l'Afrique au cours des années 1988-1990 augmenteront et ces apports aideront les pays à mettre en œuvre les réformes. En outre, la communauté internationale s'est déclarée prête à continuer de soutenir les efforts faits par les gouvernements africains pour exécuter le Programme d'action.

9. Les réformes et la restructuration entreprises par les pays africains et les initiatives déjà prises par la communauté internationale constituent donc un début important. Toutefois, les résultats d'ensemble que les pays africains ont obtenus sur le plan économique demeurent peu satisfaisants. En dépit des sérieux efforts qu'ils ont faits pour opérer des ajustements dans leurs politiques économiques nationales, la plupart des pays africains n'ont connu que peu de répit face aux conséquences désastreuses des problèmes climatiques et à l'environnement économique extérieur défavorable. Les difficultés internes et les incidences négatives des problèmes liés aux facteurs exogènes auxquels les économies africaines sont extrêmement sensibles font obstacle au processus de réforme et entravent considérablement le développement de l'Afrique.

10. Pour la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, faire face à la crise africaine constitue une préoccupation prioritaire. C'est donc d'urgence qu'il faut renforcer et accélérer les mesures encourageantes que toutes les parties intéressées ont prises pour exécuter le Programme d'action. L'action soutenue et inlassable menée par les pays africains doit être complétée d'urgence par des efforts substantiels de la communauté internationale visant à apporter à ces pays un appui du volume requis et à créer un environnement international favorable au processus de réforme et de restructuration.

II. — ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

A. — Mesures prises par les pays africains

11. Le Programme d'action a été conçu et adopté pour fournir un cadre important à la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale, en vue de contribuer au redressement économique et au développement du continent africain. La gravité persistante de la situation économique en Afrique oblige tous les partenaires à prendre d'urgence des mesures décisives pour assurer l'exécution effective et accélérée du Programme d'action pendant le reste de sa durée.

1. Développement agricole

12. L'agriculture, dont plus de 75 p. 100 des Africains dépendent pour leur subsistance, a été un domaine essentiel de réforme sectorielle. Davantage de pays ont accordé une priorité accrue à l'affectation de ressources au secteur agricole, dans le but particulier de progresser vers la sécurité alimentaire et d'accroître la production agricole. En ce qui concerne les cultures d'exportation, presque tous les pays ont appliqué des mesures d'incitation par les prix et certains ont adopté des mesures visant à libéraliser les politiques de commercialisation, à accroître la part de la valeur des exportations revenant aux agriculteurs et à adapter les prix aux niveaux du marché mondial. De nombreux pays africains ont institué une vaste gamme de mesures visant à atténuer les crises alimentaires. A peu près la moitié des pays de la région sont actuellement dotés de divers types de mécanismes nationaux d'intervention en cas d'urgence, dix-huit disposent de systèmes d'alerte rapide et nombreux sont ceux qui ont créé des dispositifs nationaux de sécurité alimentaire.

13. Les efforts déployés par les pays africains pour assurer l'autosuffisance alimentaire et accroître leurs exportations ont été entravés, notamment, par les facteurs suivants :

- a) Récurrence et persistance de phénomènes tels que la sécheresse, les infestations acridiennes et les inondations;
- b) Baisse des cours internationaux des produits de base, au moment même où les gouvernements africains ont augmenté les prix versés aux producteurs;
- c) Concurrence des exportations de produits alimentaires bénéficiant de tous types de mesures d'appui directes ou indirectes;
- d) Afflux de produits agricoles meilleur marché coïncidant avec l'adoption par de nombreux gouvernements africains de politiques de libéralisation des importations.

2. Autres secteurs d'appui à l'agriculture

14. Pour stimuler le développement agricole, on s'est attaché à remettre en état et à entretenir l'infrastructure d'appui à l'agriculture. L'accent a été mis, en particulier, sur la production d'outils agricoles, de matériel pour les petits ouvrages d'irrigation, d'engrais, de pesticides et d'autres produits chimiques. Compte tenu de l'obstacle général constitué par la pénurie de devises, on s'est employé à moderniser, remettre en état et développer les industries alimentaires et autres agro-industries. L'insuffisance des moyens de transport est toujours un sérieux handicap dans de nombreux pays. De même, le secteur agro-industriel est resté stagnant ou n'a progressé que de manière insignifiante.

3. Sécheresse et désertification

15. Les pays africains sont déterminés à réduire les effets de la sécheresse et de la désertification. Les mesures prises à cette fin portent sur la mise en valeur des ressources en eau, la construction de petits barrages et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables pour remplacer le bois à brûler. En dépit des cyclones, des inondations et d'autres catastrophes, les pays touchés sont résolument décidés à poursuivre la lutte contre la sécheresse et la désertification. Dans l'ensemble, les pays africains entendent fermement lutter contre tout nouveau risque de détérioration de leur environnement, y compris le déversement de déchets industriels ou toxiques en Afrique.

4. Ressources humaines

16. Les Etats africains ont toujours considéré que la mise en valeur et la planification des ressources humaines sont la clef du redressement économique et du développement du continent et que l'utilisation efficace de ces ressources devrait devenir un objectif essentiel de leurs politiques nationales. Depuis l'adoption du Programme d'action, la majorité d'entre eux ont mis principalement l'accent sur l'établissement de programmes nationaux d'alphabétisation et de formation professionnelle, l'élaboration de systèmes d'information, la mise en place de dispositifs d'évaluation des projets et, dans certains cas, l'amélioration de l'enseignement. L'adaptation de la formation et de l'enseignement aux objectifs de développement du Programme d'action demeure une tâche difficile en raison, notamment, des contraintes budgétaires.

17. Les pays africains ont également adopté des mesures pour encourager la participation effective de la population au processus de développement. Ce faisant, ils ont mis en relief le rôle des femmes africaines, en qualité non seulement de bénéficiaires, mais aussi d'agents du développement. Néanmoins, comme il est souligné dans la Déclaration de Khartoum, adoptée le 8 mars 1988 par la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de

l'Afrique⁸⁸, des obstacles internes et externes risquent d'entraver les efforts que l'Afrique a entrepris afin de mettre pleinement en valeur ses ressources humaines, surtout dans les domaines hautement prioritaires de la santé et de l'éducation.

18. Certains pays africains ont prêté une attention particulière à leurs politiques démographiques, sur la base du Programme d'action de Kilimandjaro pour la population et le développement autonome de l'Afrique, adopté par la deuxième Conférence africaine sur la population et entériné en 1984 par la Commission économique pour l'Afrique⁸⁹. Un nombre croissant de pays mettent en place des politiques nationales destinées à établir une correspondance entre la croissance démographique et la capacité économique et écologique et formulent des politiques et des plans d'action destinés expressément à résoudre les problèmes démographiques dans la perspective d'un développement à long terme. L'application effective de ces politiques se heurte cependant encore à d'immenses difficultés, comme le manque de ressources, en particulier de personnel qualifié, et le faible soutien de la collectivité. On devra s'employer dans l'avenir à vaincre ces obstacles.

5. Réformes

19. Depuis l'adoption du Programme d'action, la plupart des pays africains ont adopté des réformes importantes qui visent à améliorer la gestion d'ensemble de leur économie. Une trentaine de ces pays mettent en œuvre, en liaison avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Ces efforts ont pour but de rendre l'économie plus performante, de permettre une accélération du redressement dans le contexte du Programme d'action et de poser les fondements d'une croissance et d'un développement autonomes de l'Afrique.

20. La plupart des pays africains exécutent et consolident les réformes en cours dans le domaine de la politique économique avec une détermination courageuse et louable, d'autant que, pour beaucoup d'entre eux, ces mesures sont socialement coûteuses et comportent des risques politiques. Cependant, les gouvernements n'ont pas tous adopté des réformes et tous ne les appliquent pas avec la même énergie. Il faut du temps pour que les réformes aient un effet tangible sur les résultats de l'économie. Bien qu'incomplètes, les données dont on dispose sur les résultats des programmes d'ajustement structurel indiquent que les réformes économiques commencent à avoir des effets positifs dans un certain nombre de pays. Néanmoins, elles ne produisent pas encore tous leurs effets dans d'autres pays et, en général, la situation économique de l'Afrique reste critique. Toutefois, il ne fait aucun doute que pour améliorer la situation économique, il importe d'appliquer des politiques et programmes de réforme appropriés avec énergie et constance, sans négliger de les améliorer constamment.

21. La plupart des pays africains ont mis en place des mesures de transformation structurelle de l'économie et d'amélioration de la gestion d'ensemble de leur économie, surtout dans les domaines suivants : a) systèmes, organismes et méthodes de gestion de l'investissement public; b) entreprises publiques; c) réforme des services publics tendant à mieux les préparer à atteindre les objectifs nationaux de développement; d) réduction du déficit budgétaire, limitation et orientation nouvelle des dépenses publiques; e) mobilisation de l'épargne intérieure et augmentation des investissements; f) gestion financière et gestion de la dette; g) réduction des pertes de devises et, dans tous les cas possibles, établissement d'une balance des comptes positive; h) stimulation du rôle que le secteur privé productif et les forces du marché jouent dans une répartition efficace des ressources; et i) promotion du commerce extérieur en général et du commerce intra-africain en particulier.

22. L'expérience acquise dans la mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel actuellement en cours a fait apparaître certains points qui préoccupent considérablement les gouvernements africains, les donateurs bilatéraux, les institutions financières multilatérales et les organisations non gouvernementales, notamment :

a) Les gouvernements africains doivent jouer un rôle central dans la conception et la formulation des programmes d'ajustement structurel, en particulier dans l'élaboration des « documents directifs »;

b) Les projections concernant les courants de capitaux, y compris les recettes d'exportation, ont souvent été trop optimistes;

c) Les objectifs à court terme en matière d'ajustement et de stabilisation des programmes d'ajustement structurel devraient être intégrés dans les objectifs de développement à long terme;

d) L'importance attachée aux indicateurs macro-économiques ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de prêter l'attention voulue aux facteurs institutionnels, sociaux et sectoriels qui sont essentiels pour parvenir à une transformation structurelle des économies africaines. L'évolution de l'offre ne dépend qu'en partie du niveau des prix. La libéralisation des marchés implique plus que la simple suppression des contrôles. Des stratégies en matière d'enchaînement et d'échelonnement dans le temps ainsi que de restructuration des institutions sont essentielles pour assurer le succès de la réforme des marchés en Afrique;

e) Pour éviter les pressions exercées sur le tissu social, culturel et politique, les programmes d'ajustement structurel doivent, si l'on veut qu'ils soient crédibles et réalisables, être conçus en fonction de la situation interne des pays intéressés. Il faut veiller à ce que la réduction des dépenses opérée dans le cadre des efforts d'ajustement, en particulier celle des dépenses de santé de base, de nutrition et d'éducation et du coût d'autres services sociaux, n'intervienne pas dans des secteurs où elle aggraverait le sort des éléments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population;

f) Le réalignement des taux de change et les augmentations des prix à la production n'ont pas toujours eu toutes les retombées bénéfiques escomptées, en raison des rigidités structurelles qui continuent de caractériser le stade de développement actuellement atteint par la plupart des pays africains. Cela est dû en partie au fait que les pays africains n'ont pas disposé de ressources humaines et financières suffisantes pour s'employer vraiment à éliminer ces rigidités.

23. Malgré toutes les mesures qui ont été prises, dans l'ensemble, les résultats économiques des pays africains continuent d'être peu satisfaisants. Des problèmes structurels internes et des problèmes exogènes, auxquels les pays africains sont particulièrement sensibles, ont entravé le processus de réforme en freinant la croissance économique globale. Dans certains cas, une gestion et une coordination déficientes de l'assistance extérieure au niveau des pays bénéficiaires et des organismes d'aide bilatérale et multilatérale ont retardé le décaissement et l'utilisation des ressources extérieures déjà disponibles.

24. Parmi les problèmes internes, on peut citer les effets de la récurrence de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles telles que les cyclones, les inondations et les infestations acridiennes dans certaines régions, les insuffisances de l'infrastructure et des institutions, les problèmes de commercialisation, la faible capacité de mobilisation des ressources internes, la forte dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits de base pour les recettes d'exportation, la dépendance excessive vis-à-vis des importations de biens de consommation et de facteurs de production, les ressources humaines et les facteurs démographiques, les courants de réfugiés, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et des conflits armés. Parmi les difficultés extérieures, on peut citer la faible demande d'exportations africaines, les prix peu élevés des produits primaires, l'insuffisance ou la stagnation des flux de ressources extérieures réelles et le lourd fardeau de la dette et du service de la dette. En fait, ces difficultés et les catastrophes naturelles demeurent de grands obstacles au redressement et au développement économiques de la région.

25. En Afrique australe, la situation continue d'être compromise par les politiques de déstabilisation politique et économique et les actes d'agression commis par le régime sud-africain contre les Etats de première ligne et les Etats voisins. La violence inhérente au système d'*apartheid* a entraîné la perte de vies humaines, la destruction des infrastructures sociales et économiques, le détournement de ressources et d'efforts importants — qui, au lieu d'être consacrés au développement économique, l'ont été à la défense —, la perturbation du développement économique et l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans toute la région. L'Organisation des Nations Unies a estimé à un montant de 25 à 30 milliards de dollars des Etats-Unis les pertes subies entre 1980 et 1986 par les pays membres de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe. Ces facteurs ont été les principales causes du net déclin de la croissance économique et ils ont, en conséquence, sapé les efforts de développement dans la région, y compris l'application du Programme d'action.

6. Mesures prises aux niveaux régional et sous-régional

26. Aux niveaux régional et sous-régional, un certain nombre de mesures concrètes ont été prises en vue d'encourager le redressement et le

⁸⁸ A/43/430, annexe I.

⁸⁹ E/CONF.76/6, annexe V.

développement, en ce qui concerne notamment la formulation et l'exécution de programmes communs dans des secteurs économiques clefs et le renforcement des mécanismes connexes. Les efforts se sont poursuivis en vue de parvenir à la conclusion d'accords entre pays voisins sur les ressources alimentaires, afin de mieux jumeler les zones excédentaires et les zones déficitaires. D'autres mesures importantes ont été prises, notamment la mise en place de réseaux régionaux pour la protection des récoltes et de mécanismes de coopération entre les systèmes nationaux d'alerte rapide. En 1987 et 1988, un certain nombre de conférences intra-africaines clefs ont été convoquées pour examiner et activer l'exécution du Programme d'action. Les principaux facteurs qui ont entravé la coopération sous-régionale et régionale ont été les goulets d'étranglement au niveau de l'infrastructure et l'insuffisance, jusqu'ici, des appuis financiers extérieurs.

B. — La réponse de la communauté internationale

1. Mesures prises par les gouvernements d'autres pays

a) Apports de ressources

27. A l'appui des objectifs du Programme d'action, la communauté internationale s'est engagée à fournir une assistance financière accrue aux pays africains, sur une base tant bilatérale que multilatérale. Le montant nominal net des ressources fournies à l'Afrique est passé de 17,9 milliards de dollars en 1985 à 19,9 milliards en 1986 et 22,9 milliards en 1987. Toutefois, mesurés en valeur réelle, les apports de ressources ont été moins élevés en 1986 et 1987 qu'en 1985.

28. L'aide publique au développement constitue une source régulière et vitale de fonds pour l'Afrique et contribue actuellement pour plus de 73 p. 100 aux apports nets de ressources fournis à la région. Le montant total des versements bilatéraux au titre de l'assistance au développement aux pays d'Afrique est resté relativement constant en valeur réelle en 1986 et 1987. De nombreux donateurs ont augmenté considérablement leur assistance bilatérale aux pays africains. L'aide publique au développement dont ont fait état les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les institutions multilatérales a augmenté en dollars courants. Dans l'Afrique subsaharienne, elle est passée de 11,7 milliards de dollars en 1986 à 13,3 milliards de dollars en 1987, mais l'augmentation enregistrée en 1987 disparaît si les montants sont exprimés aux prix et aux taux de change de 1986. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, les crédits à l'exportation consentis à l'Afrique subsaharienne seraient passés de 0,8 million de dollars en 1985 à 0,4 million de dollars en 1986 et seraient tombés à zéro en 1987. D'après les données limitées dont on dispose, les autres apports commerciaux privés n'auraient pas changé. Les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle ont continué de fournir une assistance économique à l'Afrique.

29. Les institutions multilatérales, avec l'appui des donateurs bilatéraux, jouent un rôle important dans les efforts faits sur le plan international pour accroître les apports financiers à l'Afrique. Ainsi, les ressources provenant de l'Association internationale de développement sont passées de 0,9 milliard de dollars pendant l'exercice 1985 à 1,2 milliard de dollars en 1986, puis à 1,6 milliard de dollars en 1987. La Banque mondiale a mis en place un Programme spécial d'assistance aux pays africains à faible revenu et lourdement endettés, qui prévoit à la fois des versements supplémentaires de l'Association internationale de développement et un cofinancement supplémentaire de la part de donateurs bilatéraux. On estime que ce programme entraînera une augmentation des apports de ressources à l'Afrique subsaharienne d'environ 3 milliards de dollars pendant la période 1988-1990. En 1986 et 1987, il y a eu un important transfert net de ressources de l'Afrique au Fonds monétaire international. Vu la situation économique dans les pays africains, le Fonds a pris plusieurs initiatives. En particulier, ses membres se sont mis d'accord sur la mise en place d'un mécanisme d'ajustement structurel renforcé qui augmentera de 6 milliards de dollars de tirage spéciaux les ressources qui seront mises à des conditions de faveur à la disposition des pays à faible revenu pendant la période 1988-1990. La Banque africaine de développement a pour sa part décidé de tripler son capital autorisé et d'augmenter de 50 p. 100 le Fonds africain de développement. Elle a pu de la sorte accroître ses engagements, qui sont passés de 2 milliards de dollars en 1984-1985 à 3,8 milliards en 1986-1987. Enfin, les montants nets versés par le Fonds international de développement agricole sont passés de 50 millions de dollars en 1983 à 85 millions en 1986. Ces nouveaux apports d'institutions multilatérales, appuyés par les donateurs bilatéraux, constituent un nouvel engagement important de ressources en faveur de l'Afrique à l'appui des efforts que déploie ce continent pour parvenir à un

développement durable et axé sur la croissance. De nombreuses parties, en particulier les pays africains, se sont déclarées mécontentes des méthodes utilisées pour déterminer la conditionnalité des ajustements. On s'emploie actuellement à accroître la participation de toutes les parties afin de résoudre ces divergences de vues et ces efforts devraient être renforcés.

30. Les apports de ressources ont été en grande partie annulés par l'accroissement des obligations afférentes au service de la dette et par la diminution des recettes d'exportation, ce qui a entraîné une nette détérioration de la position financière extérieure de nombreux pays africains. Les besoins de l'Afrique en ressources extérieures ont fait l'objet de prévisions diverses. Le Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique, qui, contrairement à son mandat, n'a examiné que les besoins des pays de l'Afrique subsaharienne, à l'exclusion du Nigéria, a estimé qu'il fallait au moins 5 milliards de dollars par an de plus qu'en 1986-1987. D'autres estimations diffèrent suivant les pays couverts, les hypothèses et les méthodes utilisées, mais elles donnent en général à penser que les apports à l'appui du Programme d'action devraient être augmentés. On devrait assister à un accroissement de ces apports durant la période d'application du Programme d'action lorsque seront opérés tous les décaissements au titre des nouvelles initiatives prises par les institutions multilatérales et des engagements pris par les donateurs bilatéraux.

b) Commerce extérieur et produits de base

31. Dans de nombreuses régions en développement et notamment en Afrique, la croissance récente de l'économie mondiale n'a pas encore entraîné une accélération du processus de développement. Il a été difficile à la plupart des pays africains d'accroître leurs recettes d'exportation, qui sont pourtant essentielles pour leur redressement économique et leur développement. Le protectionnisme continue à entraver les efforts que les pays africains déploient pour développer leur commerce extérieur. Les mesures non tarifaires qui frappent les exportations des pays africains et qui, dans certains cas, commencent à être appliquées aux produits de base traités font obstacle à l'expansion des exportations de la région. Il reste beaucoup à faire pour éliminer les obstacles non tarifaires qui entravent l'accès des pays africains aux marchés des pays industrialisés. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, dont la tenue a été convenue depuis l'adoption du Programme d'action, offriront la possibilité de résoudre certains des problèmes que l'Afrique connaît actuellement dans le domaine du commerce international.

32. Malgré l'amélioration récente des cours de certains produits de base, les problèmes financiers de l'Afrique ont été aggravés par la baisse persistante des cours de nombreux produits. En outre, ces cours continuent de se situer à des niveaux historiques particulièrement bas. Cette situation a été provoquée par un ensemble complexe de forces du marché, sur lesquelles les pays africains n'ont souvent pas de prise. La majorité de ces pays tirent de trois produits d'exportation au maximum la majeure partie de leurs recettes en devises, qui constituent la principale source de financement extérieur du développement. Les recettes totales que l'Afrique tire de ses produits de base ont baissé de 18 milliards de dollars en 1986 et, en 1987, sont restées en deçà du niveau de 1985. Il a été convenu dans le Programme d'action d'aborder d'urgence les questions de produits de base dans le cadre d'une approche globale tenant compte des intérêts particuliers des pays africains. Le problème a fait l'objet d'un débat à la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'évolution de la situation mondiale a été l'une des causes des grosses pertes de devises que l'Afrique a subies du fait de la chute de ses recettes d'exportation; ce problème ne saurait être abordé que dans le cadre d'une approche globale et à long terme, prévoyant des efforts destinés à accroître la capacité des pays d'Afrique de traiter, commercialiser, distribuer et transporter des produits d'exportation nouveaux. En outre, il s'est produit une détérioration générale des termes de l'échange au préjudice des pays d'Afrique subsaharienne. A court terme comme à moyen terme, on ne s'attend pas à une amélioration importante et soutenue des cours des produits de base. Or, l'aide, l'allègement de la dette et l'investissement étranger direct ne peuvent que venir compléter le commerce à cet égard.

33. Les arrangements actuels de financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation des produits de base, tels que les mécanismes Stabex et Sysmin de la Communauté économique européenne et la Facilité de financement compensatoire du Fonds monétaire international, ont été des instruments importants mais insuffisants pour faire face, à eux seuls, à l'ampleur et à la nature des difficultés auxquelles se heurte l'Afrique sur les marchés d'exportation des produits de base. La mise en service rapide du Fonds commun pour les produits de base, en particulier de son Deuxième Compte, peut aider à surmonter ces difficultés. La nouvelle Facilité de financement compensatoire et de financement pour im-

prévus du Fonds monétaire international permettra, elle aussi, de compenser les fluctuations des recettes d'exportation des pays qui seront en mesure de satisfaire aux conditions de son utilisation.

c) *Dette*

34. L'endettement extérieur des pays africains est devenu l'un des facteurs qui entravent le plus le redressement et le développement du continent, puisque le service de la dette se traduit par une ponction considérable sur de maigres ressources financières qui, ainsi, ne peuvent être consacrées au développement de la région. Les obligations au titre du service de la dette représentaient l'équivalent de 29 p. 100 des recettes d'exportation en 1985, 43 p. 100 en 1986 et 39 p. 100 en 1987. Pour les années précitées, les paiements au titre du service de la dette représentaient respectivement l'équivalent de 29 p. 100, 29 p. 100 et 25 p. 100 des recettes d'exportation.

35. En raison de leur situation économique et de leur faible revenu, le fardeau de la dette est particulièrement lourd pour de nombreux pays de la région. La plus grande partie de la dette non amortie est contractée auprès d'organismes publics bilatéraux et multilatéraux. Ceux-ci ont réagi en prenant certaines initiatives pour alléger le fardeau de la dette, en particulier celle des pays africains à faible revenu. On s'est également attaché à s'attaquer aux problèmes de la dette des pays africains à revenu intermédiaire. Pour assurer le redressement économique et le développement de l'Afrique, il faut poursuivre les efforts dans ce domaine.

36. Un certain nombre de donateurs bilatéraux ont converti en dons des prêts au titre de l'aide publique au développement consentis à certains pays africains, et ce à partir de 1978. Les conversions n'affectent à ce jour qu'un sixième de la dette contractée par l'Afrique au titre de l'aide publique au développement mais couvrent plus de la moitié de la dette contractée au même titre par les pays les moins avancés de la région. Un certain nombre d'autres donateurs se sont engagés à procéder à d'autres conversions, et des propositions ont été formulées pour réduire davantage l'encours de la dette. Des progrès sensibles ont été accomplis au Club de Paris par l'octroi de périodes de grâce et d'échéances plus longues au titre du rééchelonnement, qui, toutefois, ne réduit pas le montant de la dette active. On examine actuellement des propositions tendant à alléger davantage la dette. Les pays africains ont exprimé leur préoccupation à propos de trois problèmes en ce qui concerne le rééchelonnement : absence d'une perspective à moyen et à long terme; conditions de rééchelonnement inadéquates à la capacité de paiement des débiteurs; et durée excessive du processus de rééchelonnement proprement dit.

37. La recherche incessante de solutions aux problèmes de la dette extérieure de l'Afrique a amené les gouvernements africains à tenir à Addis-Abeba, les 30 novembre et 1^{er} décembre 1987, une réunion extraordinaire au sommet consacrée à la dette extérieure de l'Afrique. Cette réunion a abouti à l'adoption d'une position commune²⁵ de l'Afrique sur la question. La réunion économique au sommet des sept plus grands pays industrialisés, tenue à Toronto du 19 au 21 juin 1988⁹⁰, a traité des problèmes de la dette et du développement de l'Afrique. Un accord y a été réalisé sur le rééchelonnement de la dette publique des pays en développement les plus pauvres qui appliquent des programmes d'ajustement approuvés sur le plan international, ce qui permet aux Etats créanciers de choisir entre plusieurs options. Il est difficile de quantifier l'effet global qu'auront probablement ces mesures, car on ne sait pas encore quel serait le montant total des remises ainsi accordées. Il incombe à chacune des parties intéressées d'élaborer conjointement des solutions durables aux problèmes de la dette extérieure de l'Afrique.

d) *Qualité et modalités de l'assistance extérieure*

38. Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la qualité et les modalités de l'aide extérieure. On a notamment amélioré la qualité des courants bilatéraux, accéléré les déboursments, accentué l'élément concessionnel de l'aide et renforcé la coordination des programmes des donateurs en développant et en perfectionnant le système des groupes consultatifs et des tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement et en instituant les « documents directifs ». Il reste toutefois encore beaucoup à faire, particulièrement pour ce qui est de la rapidité des déboursments.

e) *Programmes d'ajustement structurel*

39. Il importe de prêter attention aux objectifs de développement en fonction desquels l'aide extérieure est fournie. L'application des pro-

grammes d'ajustement structurel a suscité des inquiétudes générales, notamment au sujet des conséquences humaines, sociales et politiques ainsi que des besoins de financement à long terme du redressement économique et des efforts de développement de l'Afrique. Ces inquiétudes ont donné lieu à un dialogue sur la nature et le contenu des programmes d'ajustement, qui a permis de mieux faire comprendre la nécessité de veiller à ce que ces programmes fassent partie intégrante d'une stratégie à plus long terme de croissance économique, comportent une dimension humaine, ne soient pas préjudiciables aux groupes vulnérables et tiennent dûment compte de la situation économique particulière de chaque pays et de ses priorités en matière de développement national. Les gouvernements africains et les organismes donateurs prennent maintenant des mesures en ce sens.

40. Les efforts que déploient les pays africains pour parvenir à une croissance et à un développement soutenus grâce à une réforme structurelle sont gravement compromis par l'environnement extérieur, dont les conséquences défavorables pour l'Afrique se font particulièrement sentir en ce qui concerne les recettes d'exportation, la charge du service de la dette et les transferts concessionnels de ressources financières.

2. *Mesures prises par le système des Nations Unies*

41. Les organismes des Nations Unies ont été invités à accorder une priorité élevée à l'Afrique dans leurs opérations globales, en tenant compte des priorités du Programme d'action. A l'heure actuelle, ces organismes consacrent plus de 35 p. 100 de leurs ressources à l'Afrique, soit plus de 1 milliard de dollars par an.

42. Le Secrétaire général a pris d'importantes mesures pour sensibiliser la communauté internationale à la gravité de la situation économique en Afrique, pour assurer une réponse coordonnée du système des Nations Unies quant à l'application du Programme d'action et pour suivre l'application du Programme et en rendre compte. Bien que diversifiés et utiles, les apports des organismes du système des Nations Unies ont été insuffisants. Vu la détérioration de la situation financière des pays africains après l'adoption du Programme d'action, le Secrétaire général a constitué un groupe consultatif de haut niveau, le Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique, dont le rapport a été publié en février 1988⁹¹. Le Secrétaire général a également créé un Comité directeur des Nations Unies, auquel participent tous les organismes compétents des Nations Unies et qui est chargé de coordonner et de suivre les mesures prises par le système pour appliquer le Programme d'action. En outre, une équipe spéciale interorganisations, qui fait office d'agent d'exécution du Comité directeur, a été constituée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

3. *Coopération Sud-Sud*

43. La coopération entre les pays africains et les autres pays en développement a enregistré des progrès dans un certain nombre de domaines, tels que le commerce, les finances, la technologie et l'assistance technique. Certains pays ont apporté une contribution sous forme d'assistance bilatérale et de programmes de coopération technique entre pays en développement. Dans le domaine du commerce, la première série de négociations du système global de préférences commerciales entre pays en développement a été achevée lors de la réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement, tenue à Belgrade du 11 au 13 avril 1988. Les participants au système global ont signé un document contractuel qui vise à faciliter leurs relations commerciales. Le potentiel de coopération Sud-Sud est considérable et la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour étendre et intensifier cette coopération.

4. *Organisations non gouvernementales*

44. La plupart des organisations non gouvernementales, tant africaines que non africaines, contribuent au redressement économique et au développement de l'Afrique par des programmes efficaces exécutés à la base. Les organisations non gouvernementales obtiennent des ressources considérables, tant auprès du grand public que des institutions publiques d'assistance, pour des projets et des programmes économiques et sociaux ainsi que pour des activités humanitaires. Ces efforts contribuent à la réalisation des objectifs du Programme d'action et il faut s'en féliciter. Il existe maintenant des organisations non gouvernementales autochtones

⁹⁰ A/43/435-S/19974, annexes.

⁹¹ Voir *Le financement du redressement de l'Afrique*, Rapport et recommandations du Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique, Organisation des Nations Unies, février 1988.

africaines qui jouent un rôle de plus en plus important dans les efforts de développement de l'Afrique. Elles s'emploient à dialoguer avec les gouvernements africains, les organismes publics de développement et les organisations non gouvernementales non africaines pour clarifier et définir leur propre rôle dans le redressement et le développement de l'Afrique. Leur expérience est utilement mise à profit pour l'application des politiques de développement, en particulier celles qui visent les groupes les plus démunis.

III. — MESURES VISANT À ACCÉLÉRER L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

A. — Rôle des pays africains

1. Développement agricole

45. Au cours de l'application du Programme d'action, les pays africains devraient continuer à axer leurs efforts sur l'agriculture et les secteurs d'appui de l'agriculture, la remise en état et le développement des agro-industries, la lutte contre la sécheresse, la désertification et les ravageurs, ainsi que les autres priorités sectorielles définies dans le Programme.

46. Il importe que les programmes de développement donnent la place qu'ils méritent aux facteurs décisifs pour l'accroissement de la production agricole, en particulier l'investissement dans les technologies appropriées, la recherche-développement, les facteurs de production agricoles, etc. Les pays africains devraient intensifier leurs efforts pour mettre sur pied des systèmes d'alerte avancée, établir des dispositifs nationaux de sécurité alimentaire, diversifier leurs exportations, améliorer leur performance à l'exportation et maintenir les revenus des agriculteurs à un niveau approprié.

47. Lors de l'introduction de nouvelles méthodes agricoles, il importe de protéger et de renforcer le rôle traditionnel que jouent les femmes en tant que productrices d'une proportion importante de la production vivrière. Il faut veiller davantage à ce que les femmes aient accès aux services de vulgarisation agricole, au crédit, à la propriété foncière et, bien sûr, aux technologies nouvelles.

2. Autres secteurs d'appui à l'agriculture

48. Une plus grande importance et des ressources financières accrues devraient être accordées à la remise en état et à l'entretien des équipements productifs dans les secteurs auxiliaires de l'agriculture, y compris les transports et les communications. Il importe de continuer à mettre l'accent sur la production d'outils agricoles, de petit matériel d'irrigation, de pièces détachées, d'engrais, de pesticides et d'autres produits chimiques. Une plus grande attention devrait être portée à la remise en état, à la modernisation et à l'expansion des industries alimentaires et des agro-industries, par la mobilisation des ressources nécessaires, ainsi qu'à la fourniture de services de formation et de crédit en milieu rural et à des programmes de développement de l'esprit d'entreprise.

3. Sécheresse et désertification

49. Il convient que l'environnement et les ressources naturelles jouent un rôle important dans la coopération pour le développement et que la protection de l'environnement aille de pair avec les efforts faits pour activer la croissance économique et lutter contre la pauvreté, car il existe un lien évident entre le bien-être économique et la qualité de l'environnement. Une meilleure gestion de la base de ressources naturelles est indispensable si l'on veut parvenir à un développement durable. Il faut faire davantage pour améliorer la situation économique et lutter plus efficacement contre la dégradation de l'environnement provoquée en particulier par la sécheresse, la désertification, la déforestation, les inondations, les criquets et les sauterelles, ainsi que par le déversement de déchets toxiques et industriels.

4. Ressources humaines

50. Comme beaucoup des difficultés internes sont liées à des carences de l'enseignement, de la formation et de la gestion et comme les ressources humaines jouent un rôle clef dans les perspectives de développement à long terme du continent africain, la mise en valeur et l'utilisation effectives de ces ressources doivent devenir un objectif majeur des politiques nationales. De ce fait, les pays africains devraient accorder une plus large place aux politiques et programmes démographiques, notamment au Programme d'action de Kilimandjaro⁸⁹.

51. La participation de la population au processus de redressement et de développement doit être encore élargie et rendue plus effective, en par-

ticulier par un accès plus large aux ressources et aux fruits du développement, par la création de conditions favorables à la décentralisation des décisions, par l'encouragement de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux et par le renforcement de l'initiative individuelle et de l'entreprise privée.

52. Les pays africains et leurs partenaires de développement devraient donner une importance particulière à la mise en valeur des ressources humaines, notamment en intégrant la dimension humaine à la conception et à l'exécution des programmes d'ajustement structurel. Comme il est indiqué dans le Programme d'action, le rôle et la contribution des femmes touchant le processus de développement sont d'une importance cruciale. Or, les femmes restent souvent en marge des systèmes économiques et des processus de décision. Il faut donc d'urgence renforcer leur participation à tous les secteurs de l'économie et à tous les niveaux de la planification et de la réalisation du développement. De plus, les pays africains devraient prévoir des ressources importantes pour permettre aux femmes de participer plus pleinement, en tant qu'agents économiques actifs, aux programmes de développement, en particulier dans les zones rurales.

5. Réformes

53. Les pays africains devraient continuer à rechercher un développement équilibré de tous les secteurs de leur économie. Une attention particulière doit être accordée à la gestion économique interne, à la mobilisation et à l'utilisation efficaces des ressources intérieures, en particulier par l'encouragement de l'épargne, à des mesures visant à endiguer ou à inverser la fuite des capitaux avec l'appui de la communauté internationale, ainsi qu'à la création d'un climat propice aux investissements directs. Il faudrait également accorder une attention particulière à la rationalisation des politiques d'investissement public, à l'élaboration et à l'application effective de politiques appropriées en matière de population et de ressources humaines, au développement industriel, à l'amélioration de la compétitivité internationale et à la diversification de la production.

54. Les programmes d'ajustement structurel devraient être conçus de façon à en atténuer les effets socio-économiques défavorables, à y intégrer la dimension humaine, à améliorer le sort des pauvres et des groupes désavantagés dans les sociétés africaines, notamment par une réorientation des dépenses sociales et de développement, et à faire en sorte que les mesures d'ajustement et de stabilisation à court terme s'inscrivent bien dans la transformation structurelle à long terme et soient compatibles avec elle.

55. Compte tenu du rôle principal qui leur revient dans la conception et l'exécution de leurs programmes d'ajustement, les gouvernements africains devraient, avec l'appui de leurs partenaires de développement, veiller tout particulièrement aux éléments indiqués ci-dessous, de sorte que ces programmes soient fondés sur une approche réaliste et pragmatique des problèmes de chaque pays :

- a) En élaborant les programmes d'ajustement structurel économique, il faudra tenir compte des données ci-après :
 - i) Les programmes d'ajustement doivent être réalistes et compatibles avec les ressources financières prévues et l'environnement extérieur et intérieur;
 - ii) Le programme doit concorder avec les objectifs et stratégies à long terme et l'accent doit continuer d'être mis sur le développement et la croissance économiques auto-entretenus;
 - iii) Il faut prévoir des programmes compensatoires afin de réduire au minimum les effets négatifs du redéploiement de la main-d'œuvre et les coûts sociaux de l'ajustement pour les pauvres;
 - iv) Il faut développer l'infrastructure sociale et mettre en valeur les ressources humaines, en tenant compte des préoccupations environnementales, culturelles et politiques;
 - v) Les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé doivent être déterminés de façon pragmatique;
- b) Il faut mettre au point des indicateurs sociaux afin de suivre l'incidence de ces programmes sur la population;
- c) Les pays africains devraient rechercher plus activement un cadre conceptuel et pratique viable pour leurs programmes d'ajustement structurel économique, conformément à leurs objectifs et stratégies de développement à long terme aux échelons national, sous-régional et régional;
- d) Il importe au plus haut point que les pays qui n'ont pas encore engagé le processus de réforme le fassent le plus tôt possible et que ceux qui l'ont déjà fait poursuivent et encouragent ce processus.

6. Commerce

56. Les pays africains doivent tout spécialement s'attacher à rendre les produits africains plus compétitifs sur les marchés internationaux et adopter des politiques appropriées et renforcer les mécanismes existants pour diversifier leurs exportations.

57. Les décisions de diversification des exportations sont avant tout du ressort des pays africains eux-mêmes, compte tenu de leurs objectifs de développement propres, dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et autres. La diversification horizontale et verticale de leur économie, ainsi qu'une participation accrue aux activités de transformation, de commercialisation et de distribution de leurs produits de base sont des objectifs de développement à long terme dont les pays africains devraient tenter de se rapprocher, dans le cadre d'une coopération internationale accrue entre producteurs et consommateurs.

58. Il y a lieu d'établir ou d'améliorer des structures susceptibles d'encourager le transfert, l'adoption, l'adaptation et l'application de techniques appropriées, le développement des équipements de communication et l'amélioration des circuits de commercialisation, afin de donner une base solide au renforcement de l'action à l'exportation.

59. Les gouvernements africains devraient participer plus activement aux grandes négociations commerciales internationales, notamment aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, de façon à obtenir une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires qui pèsent sur leur capacité d'exportation.

7. Coopération et intégration économiques

60. Pour que le Programme d'action puisse être appliqué avec succès, les pays africains devraient intensifier leurs efforts de coopération et d'intégration économiques conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa deuxième session extraordinaire, tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980⁹². Parmi les mesures à prendre, il convient d'inclure :

a) Le renforcement et la rationalisation des groupements sous-régionaux existants ou, le cas échéant, la création de nouveaux groupements et l'utilisation effective de ces groupements en vue d'une planification et d'un développement coordonnés à l'échelon sous-régional;

b) L'application de mesures visant à coordonner les politiques économiques et sociales à l'échelon sous-régional et à planifier et exécuter conjointement des projets multinationaux dans des secteurs économiques essentiels;

c) L'encouragement du commerce intra-africain de produits primaires et de produits transformés;

d) L'adoption de politiques nationales qui encouragent le mouvement de biens, de compétences et de capitaux entre pays africains.

8. Paix et stabilité

61. Aucun effort ne devrait être épargné pour parvenir à un règlement politique des conflits internationaux et régionaux, de façon que les ressources limitées puissent être affectées au redressement économique et au développement. Dans ce contexte, les pays africains devraient, avec l'appui de la communauté internationale, intensifier leurs efforts pour qu'il soit mis fin aux actes d'agression et de déstabilisation commis par le régime d'apartheid sud-africain, ces actes étant la forme la plus destructrice de conflit dans la région.

B. — Rôle de la communauté internationale

1. Rôle d'autres pays

a) Apports de ressources

62. Il conviendrait d'augmenter considérablement les apports financiers à l'Afrique, en particulier les apports concessionnels, surtout dans le cas des pays d'Afrique subsaharienne, de les fournir sur une base continue, prévisible et assurée et de les verser rapidement, selon que de besoin. Cette augmentation des apports de ressources à l'Afrique serait facilitée si tous les pays développés allouaient 0,7 p. 100 de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

63. Les apports de ressources à l'Afrique continueront à provenir pour l'essentiel de l'aide publique bilatérale et des institutions multilaté-

rales, mais les apports de capitaux privés devraient être également encouragés. Les mesures suivantes sont particulièrement importantes :

a) Les pays donateurs, surtout ceux dont l'assistance à l'Afrique a diminué ces deux dernières années ou est peu importante, devraient viser à accroître sensiblement leur aide publique au développement en termes réels. Ces ressources devraient être fournies sur une base durable, les versements devant se faire promptement, et servir les priorités du redressement et du développement;

b) Les fonds de cofinancement bilatéral annoncés au titre du Programme spécial d'assistance aux pays à faible revenu et lourdement endettés, mis en place par la Banque mondiale, devraient être fournis le plus tôt possible et les donateurs devraient accélérer le versement des ressources qu'ils ont accepté de fournir à cette fin;

c) Les engagements convenus pour une augmentation du capital de la Banque mondiale, la cinquième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement et la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement devraient être tenus sans délai. En outre, les négociations relatives à la troisième reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole devraient être menées à bien sans retard et de nouvelles négociations devraient être engagées le plus vite possible en vue d'une neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement;

d) Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité des apports bilatéraux, en particulier grâce aux éléments ci-après : versement plus rapide de l'assistance déjà annoncée, accroissement de l'élément concessionnel, prise en charge des dépenses locales renouvelables des programmes et projets, utilisation de matériel local, recours à des compétences et des connaissances autochtones et amélioration des procédures, directives et formules pour l'achat de matériel;

e) La coordination des programmes des pays donateurs, entreprise en collaboration étroite avec les pays bénéficiaires, devrait être encore améliorée. A cet égard, il conviendrait de renforcer le rôle important joué par les groupes consultatifs et les tables rondes.

b) Commerce et produits de base

64. L'augmentation des recettes d'exportation de l'Afrique et la réduction de l'incidence négative que les fluctuations annuelles de ces recettes ont sur l'économie des pays d'Afrique contribueraient à assurer une croissance soutenue et non inflationniste et faciliteraient aussi les efforts faits par les pays d'Afrique pour appliquer le Programme d'action. Ces améliorations concernant les recettes d'exportation seraient facilitées par l'instauration d'un climat international plus favorable aux exportations de l'Afrique et par une action constante visant à diversifier les exportations.

65. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux points suivants :

a) L'examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay prévu pour décembre 1988 devrait donner une impulsion nouvelle aux négociations menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, au cours desquelles les préoccupations des pays d'Afrique méritent une attention particulière. Tous les pays participant aux négociations d'Uruguay devraient chercher à améliorer la conjoncture commerciale internationale, surtout en ce qui concerne les exportations africaines. Cela vaut en particulier pour les mesures touchant les exportations de produits non traditionnels et de produits traités qui, à long terme, offrent à l'Afrique les meilleures chances d'accroître et de diversifier sa base d'exportations. Il est nécessaire de libéraliser davantage les échanges de produits agricoles et il faudrait accorder une attention particulière aux dispositions des régimes régissant actuellement le commerce des produits tropicaux qui présentent un intérêt pour les pays d'Afrique. A cet égard, les négociations d'Uruguay devraient être l'occasion de renforcer la discipline et d'améliorer les règles, en s'attaquant aux problèmes de l'accès aux marchés, des subventions qui influent directement ou indirectement sur le commerce et de l'harmonisation des normes de santé et de salubrité;

b) Il faudrait mener à bien le plus tôt possible les initiatives visant à rendre pleinement opérationnel le Fonds commun pour les produits de base, compte tenu du fait qu'un certain nombre de programmes de développement ont déjà été approuvés ou envisagés par des producteurs et des consommateurs en vue de leur financement éventuel au moyen du Deuxième Compte du Fonds;

c) D'autres pays devraient envisager des programmes pour la stabilisation des recettes d'exportation des pays africains, dans le genre des mécanismes Stabex et Sysmin;

⁹² A/S-11/14, annexe I.

d) Il conviendrait d'accroître le rôle de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du Fonds monétaire international pour ce qui est de répondre aux besoins imprévus à court terme de l'Afrique en matière de financement extérieur;

e) Dans le contexte du Programme d'action, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait tenir des consultations avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'autres organisations compétentes et les gouvernements intéressés en vue de constituer un groupe d'experts chargé d'entreprendre une évaluation approfondie de la question des produits de base africains et des possibilités de diversification des exportations.

c) *Dette extérieure*

66. De nombreux pays ont pris des mesures pour alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique et devraient continuer dans cette voie afin d'atténuer la charge que la dette fait peser sur le redressement, la réforme et le développement des pays d'Afrique. Le rééchelonnement de la dette devrait être complété par d'autres mesures multilatérales et bilatérales. La communauté internationale devrait tout faire pour trouver des solutions durables et orientées vers la croissance qui correspondent à différentes catégories de dette, différents créanciers et différents pays débiteurs et soient conformes aux besoins de développement de l'Afrique. Compte tenu de la contribution importante que des progrès en ce domaine apporteraient au succès du Programme d'action, il conviendrait de poursuivre avec diligence, tout en prenant en considération les points énoncés ci-après, les initiatives en cours, y compris celles convenues à la réunion économique au sommet, tenue à Toronto du 19 au 21 juin 1988⁹⁰:

a) *Dette publique bilatérale*

- i) La dette à des conditions non libérales garantie par l'Etat et les paiements au titre de son service devraient être réaménagés à des conditions plus généreuses dans le cas des pays africains à faible revenu;
- ii) Les pays créanciers devraient continuer de s'employer à passer la dette par pertes et profits ou à éliminer la charge que constitue le remboursement des prêts consentis au titre de l'aide publique au développement, entre autres, en autorisant les pays à faible revenu qui poursuivent des programmes d'ajustement structurel à rembourser leur dette en monnaies locales;
- iii) Les pays donateurs devraient en outre accroître l'élément don dans leur future assistance aux plus pauvres pays d'Afrique;

b) *Dette multilatérale*

- i) Il faudrait s'employer à assurer la réalisation rapide et intégrale des initiatives des institutions financières internationales, en particulier celle concernant la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international, de sorte que les pays d'Afrique à faible revenu qui procèdent à un ajustement structurel disposent des apports de ressources nécessaires, à des conditions libérales;
- ii) Il faudrait, en outre, examiner d'urgence la proposition tendant à créer un mécanisme qui serait financé par des contributions volontaires et permettrait, grâce à l'octroi de conditions de remboursement libérales, d'alléger la dette contractée auprès de la Banque mondiale par les pays à faible revenu qui appliquent des mesures de réforme;

c) *Prêts et crédits à des conditions commerciales*

On a mis au point diverses méthodes nouvelles pour réduire la dette à des conditions commerciales des pays en développement. Il faudrait en encourager l'emploi dans le cas des pays africains.

67. La communauté internationale devrait prendre en considération et examiner sérieusement la position commune de l'Afrique sur sa dette extérieure, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'unité africaine à sa troisième session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba les 30 novembre et 1^{er} décembre 1987²⁵.

d) *Appui aux réformes dans la perspective générale du développement*

68. C'est aux pays africains qu'il incombe de formuler et d'appliquer les réformes économiques qui font partie du processus de redressement et de développement à long terme. En appuyant ces réformes, les partenaires internationaux de l'Afrique devraient garder à l'esprit cet aspect indispensable d'un développement économique et social à long terme. Dans ce contexte, il convient de donner une place de premier plan à la dimension humaine. Toutes les parties devraient intensifier leurs efforts pour mettre au point et utiliser des indicateurs appropriés afin de mesu-

rer et de suivre de près l'amélioration des conditions de vie, à mesure que s'effectuent les réformes. Il faudrait également mettre au point des instruments permettant de déceler suffisamment à l'avance la détérioration de la condition humaine.

2. *Coopération et intégration économiques*

69. La communauté internationale devrait s'employer particulièrement à appuyer les mesures que prennent les pays africains pour renforcer la coopération et accélérer l'intégration économique dans la région. Il conviendrait que l'assistance internationale dont bénéficient les projets nationaux soit complétée par une aide accrue aux projets régionaux et sous-régionaux, en particulier ceux qui sont exécutés dans les secteurs prioritaires.

3. *Effets des politiques de déstabilisation de l'Afrique du Sud*

70. Les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par le régime sud-africain continuent de contrecarrer les efforts de redressement et de développement entrepris par les pays de la sous-région de l'Afrique australe. L'ensemble de la communauté internationale devrait faire davantage pression sur le régime d'*apartheid* pour qu'il élimine ses politiques répugnantes et mette immédiatement fin à ses actes de déstabilisation et d'agression dans la région. Si ces actes de déstabilisation ne cessent pas, il faudra accorder une assistance accrue aux pays membres de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe afin de les dédommager, de leur permettre d'exécuter efficacement leurs programmes de redressement et de développement et de renforcer leur coopération mutuelle de manière à devenir moins tributaires de l'Afrique du Sud. En outre, les secours devraient être élargis de façon à englober la réadaptation des populations victimes de crises pour qu'elles recouvrent, entre autres, leurs capacités productives. En particulier, il faudrait poursuivre et augmenter, si possible, les contributions au Fonds de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'*apartheid* et les contributions aux fonds des Nations Unies et accroître les autres moyens d'aider les victimes de l'*apartheid* et les Etats de première ligne.

4. *Ressources humaines*

71. C'est aux pays africains qu'il incombe au premier chef de mettre en valeur, de planifier et d'utiliser leurs ressources humaines. La communauté internationale devrait soutenir leurs efforts en leur fournissant l'assistance financière et technique nécessaire pour hâter la mise en valeur des ressources humaines.

5. *Coopération Sud-Sud*

72. Il conviendrait d'encourager la coopération Sud-Sud à l'appui de l'application du Programme d'action. Il faudrait intensifier les mesures déjà prises dans le secteur agricole et définir des projets supplémentaires pour aider les pays africains, individuellement ou collectivement, à améliorer la production d'aliments de base. Il faudrait mettre particulièrement l'accent sur la coopération technologique, notamment dans l'agro-industrie et dans les industries des biens de consommation, afin de permettre aux pays africains de bénéficier des compétences et de l'expérience d'autres pays en développement plus avancés. On peut en dire autant pour l'échange de compétences et de données d'expérience en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines. Pour atteindre ces objectifs, les pays africains et les groupes sous-régionaux et régionaux du continent ainsi que d'autres régions en développement devraient adopter des plans d'action précis comportant des objectifs sectoriels à réaliser dans des délais déterminés.

6. *Appui du système des Nations Unies*

73. La coopération et la coordination entre les divers organismes des Nations Unies pour l'application et le suivi du Programme d'action devraient être encore renforcées. Afin de permettre au Secrétaire général de s'acquitter de ses responsabilités touchant le Programme d'action, il faudrait que les secrétariats du Comité directeur des Nations Unies et de l'équipe spéciale interorganisations reçoivent l'appui nécessaire pendant la durée du Programme. Des fonds suffisants, tant budgétaires qu'extra-budgétaires, devraient être prévus à cet effet.

74. Au niveau national, il faudrait poursuivre les efforts pour améliorer la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies en tenant compte de la programmation par pays et du rôle du coordonnateur résident. Les programmes du système des Nations Unies devraient mettre particulièrement l'accent sur les secteurs prioritaires pour le redressement et le développement de l'Afrique.

75. Etant donné le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales pour ce qui est de mobiliser l'opinion publique et de la sensibiliser aux questions de développement, le système des Nations

Unies devrait accroître sa collaboration avec elles pour l'exécution du Programme d'action.

43/45. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux⁹³,

Rappelant ses résolutions 1514 (XV) du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, 2621 (XXV) du 12 octobre 1970, contenant le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration, 35/118 du 11 décembre 1980, en annexe à laquelle figure le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration, et 40/56 du 2 décembre 1985, relative au vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures concernant l'application de la Déclaration, en particulier sa résolution 42/71 du 4 décembre 1987, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution S-14/1 du 20 septembre 1986 sur la question de Namibie et tenant compte de la Déclaration adoptée par la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste⁹⁴, ainsi que de la Déclaration de la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie et du Programme d'action concernant la Namibie adopté par cette Conférence⁹⁵,

Condamnant la répression colonialiste et raciste des Africains à laquelle continue de se livrer le Gouvernement sud-africain, notamment en Namibie, dans le cadre de son occupation illégale persistante du Territoire international, et son attitude intransigeante à l'égard de tous les efforts déployés pour apporter une solution acceptable sur le plan international à la situation qui règne dans le Territoire,

Profondément consciente qu'il faut d'urgence prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer sur-le-champ les derniers vestiges du colonialisme, en particulier en ce qui concerne la Namibie, où les tentatives désespérées de l'Afrique du Sud visant à perpétuer son occupation illégale ont causé à la population d'indicibles souffrances et des effusions de sang sans précédent,

Condamnant énergiquement la politique des Etats qui, au mépris des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ont continué à aider le Gouvernement sud-africain à exercer sa domination sur le peuple namibien,

Réitérant sa conviction que, pour assurer au plus vite l'élimination totale de la discrimination raciale, de l'*apartheid* et des violations des droits de l'homme fondamentaux des peuples des territoires coloniaux, il faut appliquer fidèlement et complètement la Déclaration, notamment en Namibie, et mettre complètement fin, le plus rapidement possible, à la présence du régime illégal d'occupation.

⁹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément n° 23 (A/43/23).

⁹⁴ Rapport de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste. Paris, 16-20 juin 1986 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.I.23), chap. IX.

⁹⁵ Rapport de la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, Vienne, 7-11 juillet 1986 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.I.16 et additif), troisième partie, chap. I et II.

Consciente que le succès des luttes de libération nationale et la situation internationale qui en a résulté ont donné à la communauté internationale une occasion unique de contribuer d'une façon décisive à l'élimination totale du colonialisme en Afrique, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations,

Notant avec satisfaction l'action menée par le Comité spécial pour assurer l'application effective et intégrale de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies,

Notant également avec satisfaction que les puissances administrantes intéressées coopèrent et participent activement aux travaux du Comité spécial en la matière et qu'elles demeurent disposées à recevoir des missions de visite des Nations Unies dans les territoires qu'elles administrent,

Soulignant l'importance de la participation des puissances administrantes aux travaux pertinents du Comité spécial et notant avec préoccupation l'effet négatif que la non-participation de certaines d'entre elles a eu sur les travaux du Comité spécial, le privant d'une source importante d'informations sur les territoires qu'elles administrent,

Profondément consciente que les Etats qui ont accédé depuis peu à l'indépendance ou sont sur le point d'y accéder ont d'urgence besoin d'une assistance du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans d'autres domaines,

Consciente du fait que l'année 1990 marquera le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

1. *Confirme* sa résolution 1514 (XV) et toutes les autres résolutions concernant la décolonisation et demande aux puissances administrantes de prendre, conformément à ces résolutions, toutes les mesures nécessaires pour permettre aux peuples dépendants des territoires intéressés d'exercer pleinement et sans plus de retard leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance;

2. *Affirme à nouveau* que la persistance du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations — notamment le racisme, l'*apartheid*, les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, contraires à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les violations du droit à l'autodétermination et des droits de l'homme fondamentaux des peuples des territoires coloniaux, et le maintien des politiques et pratiques visant à écraser les mouvements légitimes de libération nationale — est incompatible avec la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵⁰ et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et constitue une menace sérieuse contre la paix et la sécurité internationales;

3. *Réaffirme sa volonté* de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le colonialisme soit éliminé complètement et rapidement et pour que tous les Etats observent fidèlement et strictement les dispositions pertinentes de la Charte, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes directeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

4. *Proclame à nouveau* la légitimité de la lutte que les peuples soumis à la domination coloniale et étrangère mènent pour exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance par tous les moyens nécessaires dont ils disposent;

5. *Approuve* le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Dé-